

REUNION DES CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE AUTOUR DU PACTE ECOLOGIQUE

31 janvier 2007

DECLARATION DE NICOLAS DUPONT-AIGNAN Debout la République !

I D'une manière générale, je suis tout à fait d'accord avec les orientations et mesures du « Pacte écologique » que j'ai signé, même si j'ai parfois des nuances :

Notamment sur la création d'un poste de Vice-premier ministre chargé de l'environnement. Mieux vaut que le Premier ministre soit lui-même en charge de l'Environnement, quitte à se voir adjoindre un ministre délégué à l'action environnementale directement rattaché à lui.

En effet, l'expérience montre qu'il y aurait à redouter le court-circuitage d'un Vice-Premier ministre, les membres du gouvernement ayant tendance à s'adresser directement au Premier ministre lui-même, dont le cabinet serait soumis à des arbitrages permanents.

La formule que je préfère a l'avantage de faire du Premier ministre l'unique responsable devant les Français des choix opérés en matière d'Environnement.

De même, une attention particulière devrait être apportée sur l'occupation des sols, aussi bien en milieu urbain que rural.

MAIS, il me semble qu'il manque un certain nombre de choses sans lesquelles les objectifs nécessaires affirmés par le Pacte n'ont aucune chance d'être atteints.

II Au plan EUROPEEN, tout d'abord, il faudra avoir le courage de réorienter en profondeur les choses :

Par sa philosophie générale en faveur de la concurrence à tout crin, l'UE prive la France, comme les autres pays membres, de ses instruments de régulation et d'intervention en matière de développement durable.

- la France doit mettre un coup d'arrêt à la mise en concurrence du secteur de l'énergie en réaffirmant le monopole de distribution électricité / gaz et en créant un opérateur unique public « Energie de France ».
- De la même manière, elle doit reprendre la main en matière d'infrastructures de transport, d'aménagement du territoire et de services publics de proximité (SNCF, La Poste,...). Les sociétés d'autoroutes devront être renationalisées et leur bénéfices utilisés, comme prévu initialement, pour créer les transports propres nécessaires à la France (ferroviaire, transport fluvial, etc.).
- Plus généralement, la France doit s'affranchir des règles dogmatiques qui entravent le développement durable : les difficultés pour les Etats à investir massivement pour la recherche et les énergies durables (Pacte de stabilité, règles de la concurrence), l'interdiction de moduler au dessous de certains seuils la TVA, l'interdiction prévisible de taxer le trafic poids lourd de transit, les orientations agricoles absurdes qui conduisent au sur-productivisme, à l'irrigation à tout va, à la multiplication des friches, à l'utilisation sans restriction des OGM, tout en faisant des agriculteurs des assistés et en rendant le continent dépendant de certaines importations alors qu'il a la faculté de produire lui-même !

Enfin, si l'Europe doit cesser d'entraver ses membres dans la mise en œuvre du développement durable, elle doit aussi faciliter l'harmonisation continentale en sa faveur : harmonisation fiscale environnementale notamment pour la mise en place progressive de la taxe carbone, mise en commun des moyens de recherche,...

III Surtout, la France doit agir pour que l'Europe devienne le fer de lance d'une mondialisation humanisée et respectueuse de l'environnement, sans quoi tous les efforts en faveur du développement durable seront inutiles :

Le problème fondamental en matière de dérèglement climatique et de dégradation de la planète, ce sont les économies émergentes (notamment la Chine), qui sont actuellement encouragées par le système du libre échange intégral à produire le moins cher possible, quel qu'en soit le prix.

Les désastres écologiques dans ces pays, leur productivisme échevelé, est la première cause du désastre écologique global. A cela s'ajoute le coût environnemental du transport des biens depuis des contrées très lointaines, en contradiction avec le principe élémentaire de proximité.

La surchauffe chinoise n'existe qu'à cause de l'existence de marchés accessibles en Europe et en Amérique du Nord. Le monde développé doit instaurer des **barrières douanières écologiques** qui seront levées progressivement à mesure que les pays producteurs se conformeront à des normes environnementales strictes. Ces taxes devront intégrer le coût écologique des transports des produits importés. **La même logique doit prévaloir en matière économique et sociale**, où une concurrence outrancièrement déloyale a cours, générant un processus de destruction programmée des sociétés développées. **Je plaide donc pour une taxe globale que j'appelle « environnementale et sociale ».**

De la même manière, une taxe universelle sur le kérosène doit être instaurée.

Enfin, c'est tout l'esprit du libre échange intégral qu'il faut revoir, qui ne triompherait plus si l'Europe, un de ses acteurs majeurs, décidait d'y mettre un terme. Il faut instaurer une exception agricole fondée sur le modèle de l'exception culturelle ainsi que sur le principe de l'autosuffisance agro-alimentaire, le refus de tout accord sur les services publics, l'éducation et la culture (AGCS), des zones régionales de libre échange (préférence communautaire en Europe) et une aide au développement autocentré vers les pays en voie de développement, notamment africains.

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Candidat à présidence de la République
Député de l'Essonne
Président de Debout la République